

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-032 - Séance du 10 novembre 2011

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 28 octobre 2011
Date d'affichage: 12 novembre 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 12/11/2011

Le dix novembre deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, GIRARD François, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PAJOT Marc

Secrétaire: GUERIN Patrick

Objet : ACCEPTATION DEVIS TRANSPORT ELEVES AU GYMNASSE DE POUILLY

Le Maire présente aux conseillers une demande émanant de la Directrice de l'école de CREANCEY qui souhaite organiser des navettes pour transporter ses élèves au Gymnase de POUILLY. Le coût de ces onze déplacements aller-retour s'élève à 80,00 € TTC par voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTTE le devis n°110825 du 16/09/2011 de l'entreprise TRANSMONTAGNE s'élevant à 80,00 € TTC par trajet soit 880,00 € TTC pour les onze déplacements aller-retour aux conditions ci-dessous :

Destination : Gymnase de POUILLY EN AUXOIS
Date : Chaque lundi à partir de janvier jusqu'à fin mars 2012 (11 séances)
Itinéraire : Inférieur à 8 km (départ CREANCEY 9h00 – POUILLY – Retour CREANCEY 11h45)
Véhicule : Bus scolaire 59 places
Conducteur : 1
Passagers : 51

DIT que le règlement par mandat administratif interviendra après la réalisation de cette prestation.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 octobre 2011



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/11/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2011